

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 4/2026 relatif à une demande de crédit de CHF 325'480.45.00 pour la réalisation d'essais pilotes pour la transformation de la filière de traitement d'eau de la station de Champ-Jaillet.

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le jeudi 4 juin 2026 à 19h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame	Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs	Philippe Parmelin, Commune de Bursins
	Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)
Excusé	Andreas Meyer, Commune de Féchy
	Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE, ainsi que trois représentants du bureau d'ingénieurs CSD Ingénieurs SA.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La station de potabilisation de l'eau du lac du SIDERE actuellement en fonction a été mise en service en 1996.

Après une trentaine d'année d'exploitation certains équipements demandent à être remplacés, mais souvent les pièces n'existent plus, et en plus la chaîne de filtration ne peut pas traiter certaines substances et certains composés chimiques comme demandé par la réglementation actuellement en vigueur.

Initialement prévue pour produire 7'200 l/min, la station peine actuellement à dépasser les 6'000 l/min.

La planification du renouvellement de la station doit donc aujourd'hui être étudiée.

En automne 2025 le bureau d'ingénieur CSD Ingénieurs SA a été mandaté à effectuer une première phase des études en vue du remplacement de l'installation actuelle (Préavis n° 6/2025, le crédit accordé au CODIR était de CHF 210'000.00). L'étendue prévue pour cet avant-projet devait couvrir :

- Etablissement du bilan besoins – ressources et besoins en eau potable à court, moyen et long terme, pour dimensionner la capacité de traitement nécessaire.
- Caractérisation de la ressource en eau brute par prélèvement d'échantillons d'analyse sur une période de 12 mois.
- Définition de la filière de traitement d'eau sur la base des résultats de l'analyse de l'eau brute. Vérifications de l'admissibilité des rejets dans le milieu récepteur et du réseau d'assainissement et la STEP.

- La filière retenue fera l'objet d'un avant-projet et d'un dimensionnement détaillé incluant les conditions hydrauliques. Des vérifications seront menées sur la capacité de pompage de l'Oujonnet.
- Des essais pilote de la filière de traitement d'eau choisi seront réalisés pendant une période de 4 mois, suivi de 2 mois d'analyse et d'interprétation des résultats.

2. Evolution de l'étude de l'avant-projet

- Les bilans besoins – ressources actuels et futurs ont été établis.
- Les capacités hydrauliques du système d'adduction ont été vérifiées et les conditions hydrauliques en entrée de station ont été définies.
- La campagne d'analyses de l'eau brute a été lancée en décembre 2025 et jusqu'à présent six prélèvements ont été réalisés.
- Les premiers résultats mettent en évidence une eau globalement peu chargée en matière organique et présentant une minéralisation modérée. Les principaux enjeux en traitement identifiés, concernent notamment la présence de 1,2,3-triazole ainsi que d'autres substances telles que la metformine et le TFA (acide trifluoracétique) qui ne sont pas considérées comme « pertinentes » au sens réglementaire. Les teneurs en PFAS, pesticides et produits phytosanitaires demeurent très faibles.
- Le rapport d'avant-projet est attendu au premier trimestre 2027.

3. Objectifs et déroulement des essais pilotes

Les essais sur l'unité pilote auront pour objectifs de valider les performances de traitement, de confirmer le dimensionnement et la conception de la future installation à l'échelle réelle (taille des ouvrages, choix des matériaux, conditions d'exploitation, dosage des réactifs). Ils doivent également permettre d'optimiser les paramètres de fonctionnement afin de garantir l'atteinte des performances de traitement attendues.

Le pilote doit permettre de valider les performances de la filière de traitement afin d'atteindre les exigences réglementaires de qualité de l'eau. Une attention particulière sera portée à l'abattement du 1,2,4-triazole, pour lequel la limite de qualité retenue est de 0.1 µg/L.

Les essais permettront de confirmer les principaux paramètres de dimensionnement de la future filière de traitement, notamment :

- Les temps de contact en AOP (oxydation avancée)
- Les vitesses de filtration sur charbon et en nanofiltration
- Le rendement hydraulique de la filière.

Les essais permettront d'estimer les principaux coûts d'investissement et d'exploitation.

A partir des différentes filières de filtrations considérées, la filière combinant préfiltration, nanofiltration (NF), oxydation avancées (AOP) et charbon actif (CAG) a été retenue. Elle sera testée en 2 variantes d'ordre d'implantation des unités de filtration.

Les essais pilotes permettront de définir l'implantation la plus adaptée en prenant en compte les performances de traitement, les rendements hydrauliques et les contraintes d'exploitation.

Les analyses prévues permettront de suivre la qualité de l'eau brute et son évolution au cours des différents traitements. Elles porteront sur les paramètres physico-chimiques généraux, la matière organique, les micropolluants ciblés, ainsi que les ions majeurs utiles à l'interprétation du comportement de la nanofiltration. Un suivi spécifique sera également réalisé pour

l'oxydation avancée, notamment sur les bromures et bromates, afin d'évaluer l'efficacité du procédé, la consommation de réactif et la formation éventuelle de sous-produits.

Une indemnité forfaitaire globale de CHF 125'000.00 HT est prévue pour couvrir l'ensemble des prestations des essais pilote définies dans le cahier des charges.

La durée des amortissements est appliquée en fonction du règlement cantonal sur la comptabilité des communes MCH2. Pour une demande de crédit d'étude comme c'est le cas ici, la durée d'amortissement est de 10 ans.

4. Considérations de la Commission des Finances

Les montants dépensés pour l'avant-projet (préavis n° 6/2025) et les essais pilotes prévus (préavis n° 4/2026), s'élèvent à CHF 535'480.45 et représentent donc une charge lourde pour les finances du SIDERE. Actuellement une analyse financière du SIDERE par une fiduciaire, mandatée par le CoDir, est en cours. Il est attendu que le résultat de cette analyse montre que le financement actuel du SIDERE est déjà insuffisante.

La CoFin invite le CoDir à chercher des synergies avec d'autres service d'eau riverains du Lac Léman afin de partager des coûts des analyses et essais, et de réaliser ainsi des économies. Il est peu probable que les problèmes de potabilisation d'eau du Lac soient complètement différents d'un service d'eau potable à l'autre. On doit certainement trouver les mêmes substances toxiques à éliminer, même si évidemment les concentrations ne sont pas forcément les mêmes.

Il faut rajouter au montant de CHF 535'480.45 le montant d'investissement estimé à CHF 22 moi. ainsi que les frais de fonctionnement de la station de potabilisation d'eau du lac. Ces derniers sont certainement nettement plus élevés que les frais actuels.

La CoFin invite le CoDir à ne pas précipiter les choses et de prendre en considération les discussions au Conseil National et au Grand Conseil actuellement en cours, et de se donner le temps d'explorer toutes les possibilités de faire des économies.

Pour rappel, le plafond d'endettement du SIDERE est actuellement CHF 20 moi. et l'endettement à ce jour a déjà atteint CHF 16.55 moi. Avec un investissement de CHF 22 moi., le plafond d'endettement devra probablement être doublé

5. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 4/2026 du CoDir tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 325'480.45 afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 325'480.45 auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante.

Perroy, le 12 juin 2026

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Philippe Parmelin

Hans-Peter Brunner (rapporteur)